

Tableau récapitulatif des décisions d'attribution de plans de chasse individuels  
**RECOURS Cerf élaphe - Campagne 2024/2025**

Dans le cadre des pouvoirs qui lui sont conférés par les articles L.425-6 à L.425-13 et R.425-1-1 à R.425-17 du code de l'environnement, le Président de la Fédération des Chasseurs de Loire-Atlantique a pris les décisions individuelles d'attributions de plans de chasse suivantes :

<b>Numéro de la décision</b>	<b>Massif</b>	<b>Demandeur et Matricule</b>	<b>Commune principale du territoire de chasse concerné</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Nombre</b>
440554 R 04	Entre Gâvre et Vilaine	BAUDRY NICOLAS  440554	GUEMENE-PENFAO	Cerf élaphe indifférencié	0
<b>TOTAL</b>					<b>0</b>
<b>TOTAL</b>					
<b>TOTAL</b>					
<b>TOTAL</b>					
<b>TOTAL</b>					

Le Président,



Dany ROSE